

NOT TO BE
TAKEN AWAY

(F) 5
ECW/CM(VI)/12 Rev. 1

COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Sixième Réunion du Conseil des Ministres
tenue à Dakar, du 26 au 28 Novembre 1979

RAPPORT FINAL

1. La sixième Réunion du Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue à Dakar, République du Sénégal, du 26 au 28 Novembre 1979. Tous les Etats Membres y étaient présents. La Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest et le Mano River Union étaient représentés en qualité d'observateur.

La liste des participants est jointe en annexe (Annexe I).

2. OUVERTURE

La Réunion a été ouverte par l'honorable Ministre des Finances de la République du Sénégal, Monsieur Ousmane SECK, qui a souhaité la bienvenue aux Ministres à Dakar au nom du Président de la République du Sénégal. Il a exprimé sa satisfaction pour les importants résultats obtenus par la Communauté dans le courant de l'année écoulée, en soulignant que ces résultats placent l'institution sur une base solide et ferme pour la poursuite d'un progrès soutenu et durable dans la Communauté. Il s'est particulièrement félicité de l'application du programme de priorité élaboré il y a un an qui permet à la Communauté de faire d'importants progrès dans ses différents domaines d'action. Il a félicité le Secrétaire Exécutif et ses collaborateurs pour leur ardeur et leur dévouement dans l'accomplissement de leur mission. Il a ensuite exprimé l'espoir et sa confiance aux perspectives d'avenir ouvertes à la Communauté par le futur programme soumis pour approbation au Conseil. Il a enfin remercié ses collègues pour l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve sous son mandat et a exprimé l'espoir de voir le nouveau président

bénéficiaire de la même collaboration. (Ci-joint en Annexe II copie du Discours d'Ouverture).

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'Ordre du Jour suivant a été adopté :

1. Election du Président pour 1979/1980
2. Rapport du Secrétaire Exécutif
3. Ratification de la Nomination de M. Robert TUBMAN en qualité de nouveau Directeur Général du Fonds
4. Programme de libéralisation des Echanges, Coopération Commerciale et Problèmes connexes
 - i) Rapport de la Commission du Commerce, des Douanes, de l'Immigration, des Questions Monétaires et des Paiements,
 - ii) Orientations pour la définition d'une politique industrielle régionale,
5. Rapport de la Commission du Transport, des Télécommunications et de l'Energie : Rapport des Directeurs des Télécommunications
6. Rapport du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales.
7. Rapport du Conseil d'Administration du Fonds
8. Rapport du Contrôleur Financier.
9. Rapport du Comité des Experts Financiers
10. Questions diverses
11. Adoption du Rapport du Conseil
12. Communiqué final.

4. ELECTION DU PRESIDENT

La présidence du Conseil est revenue au Togo conformément au Règlement Intérieur du Conseil. Dans son discours d'ouverture, le nouveau Président du Conseil, Son Excellence M. Kwassivi KPETIGO, a remercié son prédécesseur, Son Excellence M. Ousmane SECK, pour l'efficacité avec laquelle il a eu à diriger le Conseil. Il a aussi exprimé sa gratitude aux experts dont la contribution appréciable a permis

à la Communauté de faire d'importants progrès. Il a, par ailleurs, dit qu'il se rend compte du fait qu'il n'existait aucune institution sans problèmes et a recommandé aux membres du Conseil de travailler en équipe.

5. RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF

Le Secrétaire Exécutif a présenté un rapport comprenant les cinq parties suivantes :

- i) Introduction
- ii) La vie de la Communauté
- iii) Programme indicatif des activités pour l'année 1979/80 - Budget 1980
- iv) Résumé des principales décisions attendues de la réunion du Conseil des Ministres des 26, 27 et 28 Novembre 1979
- v) Conclusion.

Le Conseil a pris acte du rapport en attendant un ré-examen des différents points à l'ordre du jour.

Après la présentation du rapport du Secrétaire Exécutif, le Conseil a procédé à la ratification de la nomination de M. Robert C. TUBMAN comme nouveau Directeur Général du Fonds.

RATIFICATION DE LA NOMINATION DE MONSIEUR ROBERT TUBMAN EN QUALITE DE NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DU FONDS

6. Monsieur Robert Tubman a été présenté comme successeur du Dr. Romeo Horton. Cette nomination a été confirmée par le Conseil qui a invité le nouveau Directeur Général du Fonds à prêter serment. Dans une brève allocution, le nouveau Directeur Général du Fonds a dit que c'était pour lui un grand honneur de travailler pour la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Il a fait remarquer que pendant longtemps, le continent Africain avait été exploité, particulièrement de ses ressources humaines, et qu'avec la création de la Communauté, il était de notre devoir de changer la structure économique de la Communauté pour servir nos intérêts. Il a ensuite

remercié le Secrétaire Exécutif pour sa collaboration cordiale qui ne lui a pas fait défaut depuis qu'il assume ses fonctions. Il a enfin remercié le Conseil des Ministres pour la confiance qu'il place en lui par la confirmation de sa nomination.

PROGRAMME DE LIBERALISATION DES ECHANGES,
COOPERATION COMMERCIALE ET PROBLEMES CONNEXES

7. Le Président de la Commission du Commerce, des Douanes, de l'Immigration, des Questions Monétaires et des Paiements, M. Kodjo LABAN du Togo a présenté le rapport des travaux de cette Commission.

Le Conseil a pris les décisions suivantes sur les points correspondants du rapport de la Commission :

- i) Adoption de la Nomenclature CEDEAO et l'n l'entrée en vigueur prévue pour le 1er Janvier 1981
- ii) Adoption des Normes Statistiques entrée en vigueur prévue pour le 1er Janvier 1981
- iii) Sur la pêche et les ressources halieutiques, le Conseil a rejeté le projet d'amendement de la Commission relatif au paragraphe 4 de l'Article 3 du Protocole sur la définition de la notion de produits originaires en attendant qu'une proposition satisfaisante sur ces questions soit faite par les experts en droit maritime.
- iv) Sur la valeur ajoutée, le Conseil a rejeté la proposition de la Commission relative à un amendement additionnel à l'Article 2.1(c) du Protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires tel qu'amendé antérieurement par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.
- v) Sur les questions relatives à la réexportation, le Conseil a décidé de recommander à la Conférence l'extension aux produits originaires des dispositions du Protocole relatif à la réexportation à l'intérieur de la CEDEAO des produits

importés des pays tiers.

- vi) Sur le Transit Inter-Etat, le Conseil a adopté la proposition de la Commission relative à la création d'un Comité Ad Hoc chargé d'élaborer la Convention CEDEAO sur le Transit routier Inter-Etat.

LIBERALISATION DU COMMERCE DES PRODUITS DU CRU

8. Le Conseil a approuvé la proposition demandant à ce que les textes anglais et français de l'Article 5f du Protocole relatif à la définition de la notion de produits originaires des Etats Membres soient harmonisés et que le texte français soit amélioré. Le Conseil a approuvé les recommandations suivantes de la Commission du Commerce pour la libéralisation du commerce des produits du cru :

- exonération des droits et taxes d'entrée
- libre circulation sans aucune restriction quantitative
- absence de compensation.

Le Bénin et le Cap Vert ont émis des réserves sur l'absence de compensation des pertes de ressources.

Le Conseil a pris bonne note de ces réserves et a demandé au Secrétaire Exécutif de procéder à une évaluation correcte de tous les effets pouvant découler de l'application des mesures qui viennent d'être adoptées.

LIBERALISATION DES PRODUITS INDUSTRIELS : PROBLEMES RELATIFS AUX PREFERENCES

9. Le Conseil a demandé au Secrétaire Exécutif de lui présenter lors de la prochaine réunion une étude plus approfondie sur toutes les alternatives possibles dans la libéralisation des échanges des produits industriels.

IMMIGRATION (DEFINITION DE LA NOTION DE CITOYEN DE LA COMMUNAUTE)

10. Le Conseil a demandé au Secrétaire Exécutif de poursuivre l'étude relative à l'acquisition de la citoyenneté par naturalisation.

11. SEMINAIRES NATIONAUX SUR LES QUESTIONS RELATIVES
A LA LIBERALISATION DES ECHANGES

Le Conseil a accepté la proposition relative à l'organisation de ce séminaire et a demandé au Secrétaire Exécutif de faire parvenir les documents y afférents aux Etats Membres en temps opportun.

12. ORIENTATIONS POUR LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE
INDUSTRIELLE REGIONALE.

Le Secrétaire Exécutif a présenté la politique industrielle régionale dans ses grandes lignes, et défini les secteurs prioritaires du programme communautaire de développement industriel. Il a souligné que cette politique et ce programme constituaient un complément indispensable au programme de libéralisation des échanges.

Le Conseil a apprécié l'importance d'un programme communautaire de développement industriel comme un complément indispensable au programme de libéralisation des échanges. Il a approuvé les orientations proposées et a demandé au Secrétaire Exécutif d'effectuer les études nécessaires, en tenant compte toutefois, de certaines priorités et de certains préalables :

- a) l'harmonisation des plans nationaux de développement ;
- b) accorder la priorité à l'auto-suffisance alimentaire ;
- c) localiser les industries régionales dans chacun des Etats Membres en donnant la priorité aux Etats Membres les moins développés ;
- d) résoudre progressivement les problèmes de développement en tenant compte de l'ordre de priorité indicatif suivant :
 - i) industries alimentaires
 - ii) industries agro-chimiques
 - iii) industrie des machines agricoles
 - iv) industrie des matériaux de construction
 - v) industrie du bois
 - vi) industrie des télécommunications et de l'électronique

- vii) industrie pétro-chimique
- viii) industrie pharmaceutique
- ix) industrie sidérurgique
- x) industrie automobile et industries connexes.

RAPPORT DES DIRECTEURS DES TELECOMMUNICATIONS

13. Le Conseil a été informé des progrès accomplis dans le domaine de l'étude relative à l'amélioration et au développement des télécommunications. Le Conseil a approuvé, en particulier, les trois points suivants du Rapport des Directeurs des Télécommunications :

- i) le plan d'acheminement indispensable à la rentabilisation des investissements à réaliser ;
- ii) le principe d'une tarification uniforme dans tous les Etats Membres ;
- iii) le principe de la création d'un Fonds Spécial d'entraide dont l'objectif est d'aider tous les Etats Membres à développer leur réseau de télécommunications et en assurer la maintenance.

Le Conseil a félicité les deux experts chargés de l'étude, pour le travail accompli, et les a encouragés à poursuivre la mission qui leur est confiée.

RAPPORT DU COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES

14. Le Secrétaire Exécutif a souligné deux points particuliers, qui méritaient l'examen du Conseil :

- a) l'exécution d'études confiées au Secrétariat, notamment en ce qui concerne l'inconvertibilité des monnaies ;
- b) les rapports d'ordre institutionnel entre le Comité sous-régional de l'Association des Banques Centrales Africaines et le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la CEDEAO.

Le Conseil a approuvé la conduite des études confiées au Secrétariat.

Le Secrétariat fera rapport au Conseil sur les résultats des études confiées par le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales à la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest.

La question relative aux relations institutionnelles entre ces deux institutions sera examinée à une réunion ultérieure du Conseil.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS

15. L'attention du Conseil a été attirée sur deux points particuliers du Rapport :

- La Charte de Coopération (entre le Fonds et les autres institutions similaires de la sous-région) ;
- le problème des contributions et le programme de travail.

Le Conseil a exhorté les Etats Membres à payer leurs contributions.

L'examen de la Charte de coopération a été reporté parce qu'il n'était pas urgent.

RAPPORT DU CONTROLEUR FINANCIER

16. Le Contrôleur Financier a présenté son Rapport qui s'articulait autour de deux points essentiels :

- l'application des décisions et directives connexes, émanant des Rapports antérieurs du Conseil,
- les activités en cours des Institutions de la Communauté à ce jour.

Le Contrôleur Financier a mis un accent particulier sur le paiement des contributions au Capital du Fonds, et aux budgets de fonctionnement du Secrétariat et du Fonds, en attirant l'attention du Conseil sur le montant élevé des arriérés dus par les Etats Membres et la gravité d'une telle situation pour le fonctionnement correct des institutions de la Communauté.

Le Contrôleur Financier a soumis à l'appréciation du Conseil un certain nombre de recommandations :

- Mesures nécessaires au paiement des arriérés dûs au Secrétariat et au Fonds ;
- Utilisation des "surplus" budgétaires des années 1977 et 1978, suivant l'une des deux alternatives suivantes :
- placement dans un compte de réserve au nom de chaque institution ;
- utilisation des fonds dans le sens d'une réduction correspondante de la contribution de l'Etat Membre concerné au titre du Budget 1980.

a) Paiements des Contributions

Plusieurs Etats Membres ont fait état des contributions payées, qui pourtant ne sont pas reprises dans le Rapport du Contrôleur Financier. Le Conseil a demandé au Contrôleur Financier de vérifier le paiement des contributions et d'effectuer les rectifications nécessaires. En ce qui concerne les arriérés réellement dûs, le Conseil a exhorté les Etats Membres concernés à s'acquitter de leurs obligations financières dans les meilleurs délais.

b) Utilisation des "Surplus Budgétaires"

Après avoir entendu le Commissaire aux comptes sur ce point, le Conseil a admis le placement des surplus budgétaires dans les comptes de réserves, en ce qui concerne le Fonds. Pour le Secrétariat, le Conseil a estimé qu'au stade actuel du développement de la Communauté, il n'était pas recommandé d'utiliser les surplus pour réduire les contributions des Etats Membres concernés. Les surplus actuels en ce qui concerne le Secrétariat, seront déposés dans un compte de réserve, qui ne sera utilisé que sur approbation expresse du Conseil. Pour les contributions

futures, le problème devra être soumis aux Chefs d'Etat pour décision.

c) Placement des Fonds

Le Conseil des Ministres a pris acte des déclarations du Commissaire aux comptes, et a demandé l'application stricte de la décision du Conseil d'Administration des 24, 25 Octobre 1979 à Lomé sur cette question.

17.

RAPPORT DES EXPERTS FINANCIERS

Le Président du Comité des Experts Financiers, Monsieur Robert Dote MENSAH du Togo, a présenté le Rapport sur le Budget 1980 du Secrétariat.

Le Rapport fait état de trois points particuliers :

- la création de 25 postes supplémentaires ;
- l'élévation du poste de Chef du Protocole du grade G6 au grade P2 ;
- une dotation spéciale de 18.560 U.C. et de 200.000 U.C., respectivement pour les frais de dédomagement et d'exécution des études préliminaires pour la mise en valeur du terrain attribué au Secrétariat par le Gouvernement Fédéral du Nigéria.

Le Président a souligné que le projet de Budget soumis à l'approbation du Conseil ne tenait pas compte du budget des études, étant donné que les programmes chiffrés n'avaient pas été finalisés - il a indiqué, pour conclure sa présentation, que le Comité des Experts Financiers avait estimé que le Budget 1980 était raisonnable, et a proposé au Conseil de l'approuver.

Le Conseil a prié le Nigéria de dispenser la Communauté du paiement de toutes compensations afférentes au terrain octroyé au Secrétariat.

Le Représentant du Nigéria a promis de soumettre cette requête aux Autorités de son pays.

En ce qui concerne le budget des études, le Secrétaire Exécutif a précisé que si les programmes chiffrés avaient été arrêtés pour les Télécommunications, en application des décisions antérieures du Conseil et de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, par contre les estimations en ce qui concerne les transports n'avaient pas encore été approuvées par la Commission du Transport. Il a ensuite précisé que ces estimations pour le coût des études pour le transport couvrent plusieurs années.

Le Budget 1980, tel que proposé par le Comité des Experts Financiers, a été adopté, et un supplément de US\$2,250.500 a été approuvé pour le programme des Télécommunications.

Par ailleurs, le Secrétaire Exécutif devra obtenir des Etats hôtes du siège de la Communauté et celui du Fonds confirmation de leurs obligations vis-à-vis de la Communauté.

QUESTIONS DIVERSES

18. Statut du Personnel des Services Auxiliaires

Le Secrétariat a présenté un Memorandum relatif à l'application d'une décision antérieure du Conseil, suivant laquelle les barèmes de salaires des fonctionnaires de la catégorie "M" devaient être alignés sur ceux appliqués dans la fonction publique du pays hôte. Il était donc demandé au Conseil d'approuver le réajustement des salaires du Personnel de cette catégorie pour être conformes aux augmentations de salaires récemment consenties par la Fonction Publique Nigériane. Le Conseil a approuvé ce réajustement.

NECESSITE D'UN AJUSTEMENT DES SALAIRES TENANT COMPTE DU NIVEAU DE VIE DES LIEUX DE RESIDENCE DES FONCTIONNAIRES (ECW/CM/VI/10)

19. Un memorandum a été présenté par le Secrétaire Exécutif sur la Nécessité d'un ajustement des salaires pour tenir compte des différences de niveau de vie selon le poste de résidence.

Le Conseil a accepté le principe de l'ajustement des salaires, suivant le poste de résidence. Il en a toutefois reporté l'application en attendant que le Secrétariat puisse en évaluer les incidences financières.

20. MEMORANDUM RELATIF AU STATUT DU PERSONNEL DES SERVICES GENERAUX ET DU PERSONNEL AUXILIAIRE
(N° ECW/CM VI/11)

Le Conseil a différé l'examen de ce point en attendant que ses implications financières soient présentées par le Secrétariat.

PROPOSITION RELATIVE A UNE SUBVENTION DE L'USAID A LA CEDEAO (N° ECW/CM (VI)/2B)

21. Le Secrétaire Exécutif a présenté le document relatif à la subvention envisagée dans le cadre des rapports de coopération que la CEDEAO développe avec les autres institutions gouvernementales et internationales. Le Conseil a estimé que les clauses des conditions d'octroi et d'utilisation des fonds à octroyer étaient quelque peu draconiennes, surtout au regard du montant de l'octroi (US \$200.000), et a décidé de reporter l'examen du document qui devra être repris par le Secrétaire Exécutif et être rendu plus clair, en ce qui concerne en particulier ses implications pour la Communauté.

22. REVISION DES EMOLUMENTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Secrétaire Exécutif a expliqué que l'insuffisance du personnel des services comptables au Secrétariat ayant nécessité des efforts supplémentaires de la part du Commissaire aux Comptes pour la tenue correcte de la comptabilité, ce dernier a soumis une requête au Président du Conseil des Ministres pour une augmentation de ses rémunérations.

Le Commissaire aux Comptes a complété les informations données par le Secrétaire Exécutif, en expliquant la nature de ces services rendus. Il a demandé au Conseil de porter ses émoluments du montant actuel de 9.600 U.C. à 19.000 U.C.

Le Conseil a donné mandat à son Président de négocier sur la base d'éléments d'appréciation rassemblés par le Secrétaire Exécutif, un taux avec le Commissaire aux comptes, et de lui soumettre une proposition à sa prochaine réunion.

Le Conseil a estimé que le Commissaire aux comptes avait consenti des efforts appréciables que ne justifiaient pas ses émoluments actuels.

ADOPTION DES PROJETS DE RESOLUTIONS, DE DECISIONS
ET DE PROTOCOLES ADDITIONNELS

23. Le Secrétaire Exécutif a présenté les différents documents en rappelant que ceux-ci étaient conformes aux décisions antérieurement prises par le Conseil adoptant les recommandations faites par la Commission du Commerce, des Douanes, de l'Immigration, des Questions Monétaires et des Paiements.

Le Conseil a adopté les projets (i), (ii) et (iii) ci-dessous :

- i) Projet de décision de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement relatif à la ré-exportation au sein de la Communauté ECW/HSG/III/Déc.1
- ii) Projet de Protocole additionnel portant amendement du Protocole relatif à la ré-exportation au sein de la Communauté des marchandises importées des Pays-Tiers ECW/HSG/III/SP.1
- iii) Projet de résolution sur la Politique industrielle régionale et Programme ECW/CM (VI)/Res.26;

24. Le Conseil a félicité le Secrétaire Exécutif et ses collaborateurs pour leur efficacité et leur dévouement et les a invité à persévérer dans cette voie.

MOTION DE REMERCIEMENTS

25. Le Conseil a adopté une motion de remerciements à l'endroit du Président de la République du Sénégal, du Peuple et du Gouvernement sénégalais.

ADOPTION DU COMMUNIQUE FINAL

26. Le Conseil a adopté le Communiqué Final joint au présent Rapport (Annexe IV).

ADOPTION DU RAPPORT

27. Le Conseil a adopté le rapport de sa sixième session.

Fait à Dakar, le 28 Novembre 1979

LE CONSEIL

.....